

Ils vont tous au paradis

Uber, Airbnb, géants du numérique et autres marchands du temple proclament « l'économie de partage », mais leurs revenus ont tendance à s'évader vers des cieux plus cléments.

Commençons par Uber, dont le nom renvoie à une forme de travail qu'on pouvait croire disparue ou en voie de l'être depuis au moins 1936. La plateforme de véhicules avec chauffeur ne paie pas d'impôt en France grâce à un recours dit « sandwich hollandais » qui repose sur deux sociétés, Uber International C.V. et Uber B.V. Et c'est justement à Amsterdam que réside Uber B.V, laquelle retient 25 % de commission sur les revenus des chauffeurs français. A raison de 27 000 chauffeurs en France, le chiffre d'affaire annuel est d'environ 400 millions

d'euros. Et comme les « droits intellectuels » appartiennent à Uber International CV dont le siège est dans les Bermudes, le fisc néerlandais est lui aussi floué. La TVA ? Ce sont les chauffeurs qui la payent.

Au Delaware on se bouscule. Le petit état de la côte est des États-Unis compte plus d'entreprises enregistrées que d'habitats. Un petit paradis adopté par la plateforme de location Airbnb (qui possède également trois filiales à Jersey), Amazon, Facebook et sa filiale WhatsApp, Google, eBay, Paypal, Netflix et quelques autres.

Les quatre géants du numériques - Amazon, Apple, Facebook, Google - ne payent pratiquement pas d'impôt, et c'est désormais le modèle de ceux qui se sont approprié le slogan de l'« économie de partage ». □ E L

Golias ites do 558 16/01/19

FOCUS